

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.141

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 10 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 décembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. René-Luc CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : 4 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	293,00 €
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	293,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	293,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	293,00 €
○ ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU	293,00 €
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	293,00 €
○ ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET	293,00 €
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	293,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	293,00 €
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	293,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	293,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	293,00 €
○ ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU	293,00 €
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	293,00 €
○ ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET	293,00 €
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	293,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

